

# REGLEMENT INTERIEUR DU 10<sup>é</sup>me BAD A NOYAL SUR VILAINE

- Art. 1 : Le tournoi autorisé par la FFBaD se déroulera selon les règles fixées par celle-ci.
- Art. 2 : La compétition est ouverte au niveau D7/D8/D9/P10/P11/P12 et aux joueurs en règle avec la fédération et en possession de sa licence compétition. Tournoi inter régional
- Art. 3 : Les catégories autorisées à participer sont: CADET, JUNIOR, SENIOR, VETERAN.
- Art. 4 : Les disciplines proposées sont DH, DD, DM
- Art. 5 : L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier.
- Art. 6 : Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.
- Art. 7 : Les joueurs seront pris dans l'ordre d'arrivée postal et en priorité ceux qui s'inscrivent dans leurs catégories.
- Art. 8 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord du juge arbitre.
- Art. 9 : Faute de participants, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper ou de séparer les catégories.
- Art. 10 : Les inscriptions se font par courrier et ne sont prise en compte sans un règlement par chèque a l'ordre de l'ASN BADMINTON.
- Art. 11 : A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.
- Art. 12 : Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront 3 minutes d'échauffement, test des volants compris et en tenues.
- Art. 13 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- Art. 14 : Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Celui-ci pourra être réduit avec l'accord des intéressés
- Art. 15 : Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute, sauf au service où il sera remis une fois. Les câbles supportant les paniers de basket seront comptés "let" au service.
- Art. 16 : Le tournoi se déroulera en match de 21 et au meilleur des 3 sets (2 sets gagnants) en auto arbitrage.
- Art. 17 : Les volants seront à la charge des joueurs, au partage , excepté pour les finales ou ils seront fournis.
- Art. 18 : La gestion du tournoi se fera sur le logiciel BADPLUS
- Art. 19 : Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable
- Art. 20 : Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
- Art. 21 : La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 23 AVRIL 2017.
- Art. 22 : La constitution des tableaux aura lieu le 26 AVRIL 2017.
- Art. 23 : Chaque joueur ou joueuse peut participer à un seul tableau.
- Art. 24 : Le montant de l'engagement est de 10 euros par joueurs.
- Art. 25 : Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

Art. 26 : Les volants officiels de cette compétition sont les YONEX AS30 pour les tableaux D et le Mavis 300 pour le tableau P.

Art. 27 : Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

Art. 28 : Il est interdit de fumée dans la salle

Art. 29 : Le juge arbitre est MICKAEL LEDUC et ses décisions sont sans appel.

Art. 30 : La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.